



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

BORN TO RAID

SARL PRO-JAY RENOVATION

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : 202 rue des étoiles Le Lavassay 73440 SAINT MARTIN DE BELLEVILLE

802 184 812 RCS CHAMBERY

Email : michael@borntoraid.com

Téléphone : (00 33) 6 47 32 93 84

TVA intracommunautaire : FR 65 802184812.

Carte professionnelle Educateur Sportif Guide de véhicules terrestres motorisés à guidon n°07 322 ED 0033

Article 1 - Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes les prestations d'organisation, d'encadrement, et d'accompagnement de randonnées à motos et autres véhicules terrestres motorisés à guidon, le cas échéant accompagnés d'autres prestations, proposées par BORN TO RAID.

Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande ou de l'achat immédiat par le vendeur.

Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Article 2 - Commande

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations figurant sur les tarifs du vendeur, et accepté par lui, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les bons de commande du vendeur.

Toute commande parvenue au vendeur est réputée ferme et définitive.

Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des prestations commandées.

Article 3 - Devis

Pour les services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par le prestataire et envoi par l'acheteur de la confirmation de l'acceptation de la commande.

Les devis établis par le prestataire ont une durée de validité de 30 jours.

Article 4 - Exécution de la prestation et résolution du contrat

Les prestations sont proposées sous réserve de disponibilité.

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, l'exécution de la prestation s'effectuera à la date indiquée lors de la réservation, après réception par le vendeur d'une commande en bonne et due forme.

En cas de manquement du vendeur à son obligation d'exécution à la date prévue ci-dessus, ou, à défaut, au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, l'acheteur peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L. 216-2, L. 216-3 et L. 216-4 du code de la consommation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Néanmoins, l'acheteur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les frais et les risques liés à cette opération sont à la charge exclusive du prestataire.

Hormis cas de force majeure, l'acompte de 30 % du prix versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Article 5 - Conditions de participation/ sécurité

Les participants doivent obligatoirement être en possession du permis nécessaire à la conduite du type de véhicule utilisé, de l'attestation, en cours de validité, de l'assurance du véhicule, et une copie de la carte grise du véhicule.

Le véhicule utilisé devra être homologué.

La participation aux randonnées, stages, et toutes les activités nécessitent l'absence de contre-indication médicale. Il appartient à chaque participant d'avoir évalué sa forme physique en fonction des activités qu'il souhaite réaliser, BORN TO RAID n'ayant pas les moyens de vérifier l'état de santé, le niveau de résistance physique et de pratique sportive des clients qui ont réservé.

BORN TO RAID ne saurait être tenu responsable d'une mauvaise appréciation par le client de son état de santé, de ses acquis techniques, ni des décisions des professionnels en résultant, les participants devant se plier impérativement aux injonctions des professionnels.

Le Pilote et le passager doivent porter obligatoirement un équipement technique adapté et en bon état ainsi qu'un équipement vestimentaire adapté à la pratique de la randonnée moto, à savoir un casque homologué NF et un équipement adéquat (gants, bottes, protections pectorale et dorsale homologuées).

Les Participants ne doivent pas avoir consommé d'alcool ou de drogues avant et pendant l'activité, et respecter les règles générales de prudence et de sécurité.

Les Participants doivent rester attentifs aux conseils donnés par les guides avant et pendant la prestation.

Les Participants doivent se présenter au lieu, jour et heure qui leur auront été indiqués lors de la réservation.

En cas de retard d'un participant, le guide ne pourra pas l'attendre, il assurera la prestation même en l'absence d'un Client.

Article 6 – Vente à distance ou en ligne, droit de rétractation, Remboursement

Principe

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, en cas de contrat conclu à distance ou en ligne, le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge.

Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le client devra notifier au vendeur sa rétractation par écrit (e-mail, courrier) dans le délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat, en précisant la nature et la date de la prestation concernée par cette rétractation.

Le vendeur accuse réception, sans délai, de la rétractation du Client par email ou courrier.

Exceptions

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour, notamment :

- les services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après l'accord exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- les biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés ;

Remboursement

Conformément à l'article L. 221-27 du Code de la consommation l'exercice du droit de rétractation d'un contrat principal met automatiquement fin à tout contrat accessoire sauf si le contrat accessoire a été exécuté avant la fin du délai de rétractation.

Le client sera remboursé de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle le professionnel est informé de la décision du consommateur de se rétracter.

Conformément à l'article L. 242-4 du code de la consommation, lorsque le professionnel n'a pas remboursé les sommes versées par le consommateur, les sommes dues sont de plein droit majorées :

- du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard 10 jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus,
- de 5 % si le retard est compris entre 10 et 20 jours,
- de 10 % si le retard est compris entre 20 et 30 jours,
- de 20 % si le retard est compris entre 30 et 60 jours,
- de 50 % entre 60 et 90 jours,
- et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

Article 7 - Annulation ou Modification des prestations

7.1. Annulation ou modification par le client

Aucune demande de modification des prestations par le client ne pourra intervenir à moins de 15 jours avant le début des prestations.

Les demandes de modifications de Réservations seront considérées comme une annulation de la demande initiale suivie de l'établissement d'une nouvelle demande. Un surcoût peut être demandé en fonction des modifications apportées.

Seules les demandes d'annulation ou de modification nous provenant par écrit (e-mail, courrier) pourront être prises en compte.

En cas d'annulation de la commande par l'acheteur, après acceptation du vendeur, moins de 15 jours avant la prestation, pour quelque raison que ce soit, y compris en cas d'accident ou de maladie, hormis la force majeure, une somme d'un montant de 20 % du prix, outre l'acompte de 30 % versé à la commande, sera acquise au vendeur, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

7. 2. Annulation ou modification par le professionnel

Les professionnels se réservent le droit de modifier avec ou sans préavis, tout programme en fonction des conditions météorologiques ou de sécurité.

Si l'activité est annulée, BORN TO RAID proposera au Client une autre date (sous réserve de disponibilités).

Si aucune date n'est disponible, le Client se verra rembourser l'intégralité de son activité, y compris l'acompte versé. Le délai de remboursement est fixé à un mois à partir du début de la prestation.

Pour des raisons de sécurité et de qualité de prestation, les professionnels se réservent le droit de refuser toute personne qui pénaliserait le bon déroulement de l'activité, ou d'annuler la prestation, en cas de non-conformité avec les renseignements donnés à l'inscription, ceci sans remboursement.

BORN TO RAID se réserve par ailleurs le droit d'exclure un participant qui ne respecte pas les exigences de sécurité et/ou est de nature à troubler le bon déroulement de la prestation. Dans ces cas, le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement ou aucune indemnité.

7.3. Conditions spéciales d'annulation liée au Covid

Pour toutes réservations faisant l'objet d'une annulation pour cause de confinement, interdiction de voyager, fermeture des frontières (pour les clients étrangers) ou autre décision gouvernementale interdisant la pratique de l'activité, la prestation sera reportée si cela est possible, sinon, remboursée dans un délai d'un mois.

Dans le cas d'une interruption en cours de semaine pour cause de décisions gouvernementales rendant impossible les activités réservées, le remboursement sera opéré au prorata temporis dans un délai d'un mois.

Article 8 - Prix

Les prix sont fermes et définitifs.

Ils figurent sur le devis établi par le prestataire, accepté par le client.

Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises.

Article 9 - Paiement

Un acompte d'un montant de 30 % du prix total est exigé lors de la passation de la commande par l'acheteur.

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le client devra avoir effectué le paiement du solde du prix de la prestation au minimum 15 jours avant le début de la prestation.

Aucune commande ne pourra être prise en compte à défaut d'un complet paiement à cette date.

Les paiements effectués par l'acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le prestataire.

Les sommes versées d'avance portent intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter du versement jusqu'à l'exécution de la prestation, sans préjudice de l'obligation d'exécuter la prestation.

Les intérêts sont déduits du solde à verser au moment de l'exécution de la prestation de services.

Une facture sera remise à l'acheteur sur simple demande.

Article 10 - Garanties - Généralités

La société PRO JAY RENOVATION, SARL au capital de 5 000 euros immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro 802 184 812, dont le siège social est situé 202 rue des étoiles Le Lavassay 73440 SAINT MARTIN DE BELLEVILLE est garante de la conformité des prestations au contrat, permettant à l'acheteur de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil.

Cette garantie couvre les défauts de conformité ou vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes conditions générales de vente.

La garantie du prestataire est limitée au remboursement des services effectivement payés par l'acheteur et le prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure.

ARTICLE 11 : Assurance/ responsabilité

La société PRO JAY RENOVATION dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de la compagnie VHV Assurance, conformément aux articles L.321-1 ou L.321-7 du code du sport.

Aucune assurance n'est incluse dans les tarifs de BORN TO RAID.

Le Participant n'est pas couvert lors de la pratique des Prestations, il est invité à souscrire une assurance-assistance individuelle accident auprès d'une compagnie de son choix.

Le Participant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile destinée à couvrir tous dommages causés à autrui ou pouvant résulter de l'utilisation du matériel lors des Activités outdoor, ainsi que d'une assurance rapatriement/ assistance/ dépannage 0 km, applicable pour le véhicule, le conducteur et les passagers.

Le Participant est seul responsable de son matériel. Les professionnels ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel, en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

Article 12 - Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux acheteurs demeurent la propriété exclusive de la société PRO JAY RENOVATION seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Les acheteurs clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 13- Droit à l'image

Sauf demande écrite de sa part, le Client, en participant à l'une des prestations de BORN TO RAID, accepte expressément et sans restriction, que son image soit utilisée à des fins promotionnelles et publicitaires sur tous les supports de communication (site internet, brochures, réseaux sociaux...) et s'engage ainsi au nom et pour le compte de toute personne, majeure ou mineure, et quel que soit le lien de parenté/subordination avec ces personnes figurant sur la photographie ou la vidéo.

Article 14 - Confidentialité des Données

Les informations personnelles communiquées par les acheteurs sont enregistrées dans un fichier informatisé.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le traitement de vos demandes, créer et gérer votre profil utilisateur, créer et gérer votre accès à nos services en ligne ou réaliser des études statistiques.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à l'exécution de nos prestations, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel et, le cas échéant, à nos sous-traitants.

Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant la société PRO JAY RENOVATION dont le siège social est situé 202 rue des étoiles Le Lavassay 73440 SAINT MARTIN DE BELLEVILLE.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, SMS, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer via le lien réservé à cet effet, de modifier vos choix en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus ou, le cas échéant, en modifiant les paramètres de votre profil en ligne. Il en est de même si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Enfin, nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique " Bloctel ", sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://conso.bloctel.fr/>).

Article 15 - Médiation

L'acheteur peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Article 16 - Juridiction compétente

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour la définition de la juridiction compétente, le vendeur élit domicile à l'adresse de son siège social.

Article 17 - Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

L'acheteur
(Signature précédée de « Lu et approuvé, Bon pour accord »)

BORN TO RAID
Le vendeur

Annexe 1 - Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de

SARL PRO-JAY RENOVATION

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : 202 rue des étoiles Le Lavassay 73440 SAINT MARTIN DE BELLEVILLE

802 184 812 RCS CHAMBERY

Email : michael@borntoraid.com

Je soussigné(e)

M/Mme

Demeurant

Vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de la prestation de services ci-dessous :

Commandée le:

Signature:

Date :